



MAX LA MENACE

Le mode de gestion de notre pays vire à l'autoritarisme sur bien des sujets. La gestion des conflits sociaux en France est inquiétante :

- éviction du parlement sur le texte de la réforme des retraites avec une impossibilité de vote sur le texte et un débat réduit à la portion congrue.
- Répression dantesque des manifs retraites ou écologiques
- Dissolution des Soulèvements de la Terre pour faire plaisir à la FNSEA pourtant bien connue pour ses pratiques de violence (le secrétaire CGT 79 a été mis en garde à vue !)
- Menaces de procédures envers la LDH ou ATTAC (rappelons ici que la section est membre fondateur d'ATTAC 44)

Et à cela vient s'ajouter la gestion administrative via des amendes !

La panique des propriétaires retraité·e·s face à GMBI est en partie liée à la menace d'amende en cas de non déclaration par voie électronique. Et plus récemment, des promu·e·s aux concours viennent de se voir adresser un questionnaire personnel assez intrusif dont le caractère obligatoire est souligné aussi par une menace d'amende !

Le bâton ou le bâton...

GMBI : REMERCIEMENTS SÉLECTIFS

La longue déclaration de Jérôme Fournel sur Ulysse fait l'impasse sur les SIE pourtant fortement impactés (SCI, LMNP, appels téléphoniques en débordement des autres services...). De nombreux gérants de SCI qui n'avaient pas créé d'espace et qui étaient paniqués compte tenu des délais d'acheminement (3 semaines environ) des codes d'activation de ces dits espaces téléphonent.

Pourquoi le service GMBI n'a pas été ajouté d'office aux services des pro comme cela a été le cas pour les particuliers ? De nombreux biens sont pourtant détenus par des SCI... La galère est bien générale, à la hauteur de la méconnaissance fiscale des créateurs de GMBI.

VENTE FORCÉE

Un témoignage d'une contribuable dans le cadre de GMBI qui en dit long :

J'ai aussi essayé de créer un espace personnel sur le site des impôts pour voir comment ça se comporte, eh bien je n'ai pas été déçue !

Je saisis : le numéro fiscal, le numéro d'accès en ligne et le

revenu fiscal de référence puis je clique sur continuer.

Ensuite, il existe un Bouton Toggle (ainsi nommé par les informaticiens) que l'on peut choisir de positionner à droite pour ne plus recevoir de déclaration papier ou bien à gauche pour continuer à recevoir la déclaration papier, puis on clique sur Continuer et c'est là que le piège se referme ! Si on clique à droite (pour abandonner le papier), très bien c'est pris en compte.

Mais si on clique à gauche pour continuer à recevoir les déclarations papier, eh bien devinez quoi : le bouton bascule d'office à droite !

Si ça ne s'appelle pas forcer la main des gens pour passer à la dématérialisation, vraiment c'est de la tromperie, de l'arnaque. J'ai pris une photo de l'écran pour preuve.

J'ai aussitôt appelé les impôts et la dame qui m'a répondu connaît ce problème, elle dit que c'est une erreur à signaler. Pour moi, ce n'est pas un bug... voyez ce que je veux dire !

Si c'est volontaire, c'est abusif. Si c'est une boulette technique, c'est tout aussi grave et illustrerait à nouveau le bazar applicatif que nous subissons.

TOUT ÇA POUR ÇA

Le passage en force de l'exécutif sur la réforme des retraites a créé un traumatisme démocratique.

Pierre Rosanvallon, professeur au Collège de France, aussi estimé que généralement mesuré, a récemment déclaré, à propos du conflit social relatif à la loi « retraites » allongeant l'âge de départ à 64 ans, et de l'intransigeance du pouvoir : « Nous sommes en train de traverser, depuis le conflit algérien, la crise la plus grave que la France ait connue ». Ses propos, inhabituellement forts, résument à eux seuls l'ampleur du malaise social suscité par la réponse du pouvoir, résolu à faire passer à tout coût cette « réforme ».

Au-delà de cette atteinte à la démocratie, le COR révèle dans sa dernière projection qu'aucun des buts affichés par la réforme ne sera atteint ! Au lieu de prouver l'efficacité de sa réforme, le rapport démontre son contraire. Le déficit s'accroît dès 2024 et monte à 6 MDS en 2030. Normal puisque la Cour des Comptes avait déjà relevé que la loi coûterait plus qu'elle ne rapporte jusqu'à fin 2024 et ne dégagerait que 7 MDS d'économie en 2030.

Quelle solution maintenant ? Repousser l'âge de départ jusqu'à 65, 66, 67 ans ou bien, enfin, chercher de nouvelles recettes, ce que la Cgt propose.

Les pistes : accroître les cotisations des revenus du capital, créer massivement de l'emploi, augmenter les salaires, arrêter les exonérations.